



Projet Educatif



Association HORIZONS JEUNES

13, place Geoffroy Velten

67170 BRUMATH

SOMMAIRE

| | |
|---|----------|
| L'ASSOCIATION « HORIZONS JEUNES », POUR QUI ET POUR QUOI ? | 3 |
| LES PRIORITES EDUCATIVES | 5 |
| 1- Développer les capacités motrices et intellectuelles de chacun | 5 |
| 2- S'ouvrir au monde et à ses réalités | 5 |
| 3- Apprendre la vie en collectivité | 5 |
| 4- Donner le goût de l'engagement, des responsabilités et de l'action | 6 |
| L'ACTIVITE COMME MOYEN | 7 |
| 1- Les formes d'activités | 7 |
| L'offre de loisirs de proximité | 7 |
| Les projets de jeunes | 8 |
| 2- Modalité de participation des mineurs | 8 |
| 3- Modalité de participation des bénévoles | 8 |
| 4- Mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints d'handicaps | 8 |
| 5- Modalités de fonctionnement des équipes | 9 |
| 6- Les modalités d'évaluation de l'action | 9 |
| 7- Les partenaires | 10 |
| 8- Les moyens | 10 |
| Les locaux | 10 |
| Le financement | 10 |
| Le matériel pédagogique | 10 |

L'ASSOCIATION « HORIZONS JEUNES », POUR QUI ET POUR QUOI ?

L'association Horizons Jeunes, créée en août 1998 sous l'ancien nom « Commission Jeunes », œuvre dans l'animation socio-éducative et s'inscrit dans le champ de l'éducation populaire.

Ayant son siège au 13, place Geoffroy Velten à BRUMATH, l'association intervient sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau et plus particulièrement sur le secteur de la ville de Brumath.

Elle a pour mission de développer des actions d'animation et de promotion en faveur de la jeunesse (public cible, adolescents 10 – 15 ans).

Durant cette période de la vie qu'est l'adolescence de nombreux changements interviennent chez le jeune sur des plans physiologiques (puberté, changements corporels...), psychiques (façon de penser, capacité de raisonnement...), sociaux (plus d'autonomie, attachement au groupe de pairs...) et culturels (musique, mode vestimentaire, langage, pratiques et centres d'intérêts...). Il prend également conscience que son identité ne se résume pas qu'à son appartenance familiale où il cherchera à s'éloigner de manière relative de ses parents pour élargir son périmètre social. Par delà, il cherchera à vivre de nouvelles expériences sociales pour se découvrir.

Cette phase d'expérimentation sociale passe souvent par des comportements de contestations, d'opposition, de recherche de limites (parfois extrêmes), par un besoin de se différencier des autres tout en ayant une posture paradoxale où il affirme sa son attachement dans son groupe de pairs. Il entre dans une période que les psychanalystes appellent le processus de déconstruction-reconstruction souvent mal compris des parents qui emploient plutôt le terme « crise d'adolescence ». Le terme de « crise d'adolescence » amène énormément de représentations négatives et du coup pèse sur les adolescents en pleine période de doute.

Il est important que l'adulte « référent » prenne en compte ces différentes métamorphoses et modifie son regard sur ces représentations négatives.

C'est pourquoi notre association, de par son action, cherche à accompagner les jeunes dans leur quête d'identité, en leur donner les moyens de développer de nouvelles relations, de vivre et découvrir de nouvelles expériences et de s'épanouir. Ainsi, nous les aiderons à se construire et à préparer leur futur statut d'adulte autonome et responsable, leur permettant de prendre leur place dans notre société.

Pour cela, toutes nos actions doivent tenir compte des facteurs essentiels pour le développement de l'adolescent, à savoir :

Un besoin de reconnaissance et d'appartenance sociale :

Il s'agit de la recherche de communication et d'expression, d'appartenance à un groupe. Ce besoin d'intégration dans le lien social va de pair avec les besoins de reconnaissance et de considération.

Un besoin d'estime :

- Besoin d'être respecté, de se respecter soi-même et de respecter les autres.
- Besoin d'être reconnu en pratiquant une activité valorisante quelque soit le domaine choisi.

Il s'agit là de la nécessité pour une personne de se réaliser, de se valoriser, d'avoir des objectifs, des convictions, des opinions et de pouvoir les exprimer.

Un besoin d'accomplissement personnel :

- Besoin de poursuivre certains apprentissages avec l'implication du goût de l'effort.
- Besoin de connaître de nouvelles techniques.
- Besoin d'activités purement désintéressées (bénévolat, loisirs).

Un besoin de sécurité :

- Sécurité physique contre la violence, l'agression,
- Sécurité morale et psychologique,
- Sécurité affective.

LES PRIORITES EDUCATIVES

Notre action doit amener notre jeunesse à être plus engagée, plus entreprenante, plus audacieuse, porteuse de projets mais également plus respectueuse et porteuse de valeurs.

C'est pourquoi l'association souhaite développer au travers de ses actions quatre axes éducatifs :

1. Développer les capacités motrices et intellectuelles de chacun

On ne peut grandir et s'épanouir en tant que « personne », comme « être social » qu'en accédant à la connaissance de soi pour mieux se projeter vers les autres. C'est pourquoi nous souhaitons, à travers notre projet éducatif, aider les jeunes à construire leur personnalité par l'acquisition de l'autonomie, la conscience de leurs droits et de leurs devoirs, la stimulation de leur créativité en découvrant, exprimant et développant leurs « talents » et en accompagnant les jeunes dans l'exploration de leurs capacités.

2. S'ouvrir au monde et à ses réalités

Le respect des autres et de l'environnement est une valeur éducative qui associe valeurs individuelles et valeurs collectives.

Pour se construire, le jeune a besoin des autres parce qu'il est un être social.

Les actions qui découlent de notre projet éducatif doivent permettre à tous les jeunes d'apprendre et de comprendre les richesses et les différences de l'autre.

Multiplier les espaces-temps de rencontres et d'échanges nous aidera à construire un dialogue entre adultes et jeunes de notre territoire.

Favoriser un esprit d'écoute, de tolérance et de partage, contribuera à développer du lien social entre les différents **acteurs** de notre communauté.

3. Apprendre la vie en collectivité

Notre projet éducatif se donne aussi comme grande orientation d'amener les jeunes à découvrir les valeurs éducatives que sont la socialisation et la citoyenneté.

Leur apprendre à vivre ensemble et à communiquer est une priorité fondamentale de l'éducation à la socialisation et du développement des valeurs de solidarité.

C'est principalement par l'expérimentation qu'ils doivent pouvoir être en mesure de s'intégrer dans la société, de connaître, d'accepter et d'appliquer ses règles collectives de fonctionnement.

4. Donner le goût de l'engagement, des responsabilités et de l'action

Aviver la conscience sociale, le goût de l'engagement et développer le sens des responsabilités et de l'action des jeunes, c'est leur donner les moyens d'être acteurs de leur vie, de leur environnement, donc de leur avenir.

Les actions menées dans ce cadre devront donc amener les jeunes à faire des choix, à élaborer des règles de vie commune, à participer dans la mesure du possible à l'organisation d'un planning d'activités et à sa gestion, à avoir des projets et à se donner les moyens de parvenir à les réaliser en persévérant dans leurs actions.

Si notre action doit être conduite par ces priorités éducatives, elle devra également permettre aux jeunes de passer des moments agréables durant lesquels ils pourront éprouver du plaisir à être avec les autres et à s'épanouir dans les différentes formes d'activités qui leurs sont proposées.

L'ACTIVITE COMME MOYEN

Pour atteindre ses objectifs, l'association « Horizons Jeunes » développe divers moyens visant de manière générale à une meilleure prise en compte de la jeunesse et des réalités du territoire.

Parmi les moyens développés, un accent particulier a été mis sur la mise en place d'une offre de loisirs collective ancrée dans une démarche de développement local et de participation des publics.

L'accueil des jeunes se fait à partir de la 6^{ème} (12 ans). Toutefois, une passerelle pour les jeunes de 10/11 ans scolarisés en classes de CM1 et CM2 doit pouvoir se faire pour assurer une transition plus souple avant leur entrée au collège.

Les rythmes et les activités proposés doivent prendre en compte les capacités physiques, intellectuelles ainsi que les tranches d'âges du public concerné. Elles sont à caractère sportif, culturel, artistique ou environnementale et se situent soit dans le domaine de l'apprentissage de techniques, soit dans l'apprentissage de la citoyenneté (ou dans les deux).

Au regard de la réglementation en vigueur, les activités sportives, techniques et culturelles sont encadrées par des intervenants qualifiés et titulaires des diplômes requis.

Ils sont issus soit du réseau local (animateurs occasionnels), soit recrutés spécifiquement pour les projets (professionnels, animateurs techniciens).

Toutes les activités proposées doivent s'inscrire dans le cadre du projet social de la structure dans lequel il nous semble indispensable de développer des partenariats locaux (associations, établissements scolaires, élus locaux, établissements scolaires, parents, artisans, personnes âgées...).

1. Les formes de l'activité

Cette offre d'activités se décline sous diverses formes qui sont :

- L'offre de loisirs de proximité
- Les travaux sur projets

L'offre de loisirs de proximité

L'offre de loisirs nous paraît essentielle dans l'action que nous menons. Elle a pour vocation de proposer diverses activités permettant aux jeunes de trouver du plaisir et de vivre des moments de détente.

Elle doit être attractive et adaptée aux besoins des jeunes et à leur mode de vie, et doit également être un moyen pour l'équipe pédagogique d'aller au devant des jeunes de façon à se faire repérer, connaître et identifier.

Cette démarche permettra de construire une véritable relation de proximité et de confiance entre l'équipe pédagogique et les jeunes.

Mais au delà de cette conception, il est important de préciser que l'offre de loisirs ne doit pas être une fin en soi réduite à de la simple consommation.

Les travaux projets

Le travail effectué et les relations qui s'installent entre l'équipe pédagogique et les jeunes doivent leur permettre de faire émerger divers projets (culturels, de loisirs, de préventions, de citoyennetés...) dont les jeunes seraient à l'origine ou auraient une part active. Ces projets sont pour nous des outils favorables à leur engagement dans la vie locale.

Dans ce contexte, le professionnel doit être garant de leur viabilité et assurer un accompagnement des jeunes tout au long de leur réalisation.

Pour que ces activités (offre de loisirs et projets de jeunes) puissent se mettre en mouvement, différents modes d'accueil doivent être proposés :

En période scolaire :

- Mise en place de différents espaces d'accueil sur des temps périscolaires (en soirée, temps méridien, mercredi, samedi), ateliers ou lieux de vie

En période de congés scolaires :

- Accueils libres
- Les accueils de loisirs adolescents des vacances d'été
- Les séjours

La capacité et la période de chaque mode d'accueil se font en fonction des besoins de la population et des moyens.

2. Modalité de participation des mineurs

La question de la participation des mineurs et le degré de prise de responsabilité et d'initiative sont adaptés en fonction de la nature de l'action et des tranches d'âges.

Cependant, nos actions sont organisées de manière à ce que les mineurs puissent :

- Agir sur les contenus, les règles de vie
- S'exprimer sur leur degré de satisfaction et leurs souhaits
- Choisir les activités qu'ils souhaitent pratiquer

3. Modalité de participation des bénévoles

L'ensemble des actions menées doit laisser une place à l'engagement bénévole (parents, membres du conseil d'administration, ou toute autre personne souhaitant s'investir).

Celui-ci est un des premiers facteurs générateurs de lien social.

Pour une bonne cohésion de travail, il est important de bien définir le rôle de chaque bénévole en tenant compte de ses motivations, disponibilités et compétences.

Il peut venir en soutien d'une action, renforcer l'équipe d'animation mais ne doit en aucun cas se substituer à l'action des professionnels.

4. Mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints d'handicaps

L'idée d'accueillir un ou des mineur(s) atteint(s) d'handicaps doit faire partie intégrante du projet de l'équipe (notion d'intégration, de tolérance, de respect de l'autre...).

Néanmoins, il est impératif de veiller à ce que les conditions humaines et matérielles soient réunies pour assurer une bonne prise en charge.

Pour ce faire, il est nécessaire que l'équipe :

- Établisse une relation partenariale avec la structure d'origine du mineur, sa famille, son éducateur.
- Prenne connaissance de toutes les informations liées à l'handicap du mineur concerné.

5. Modalités de fonctionnement des équipes

Quel que soit le secteur d'activité, l'ensemble des personnes composant les équipes est associé à toutes les phases du projet (avant, pendant et après).

Ces personnes sont le directeur, les animateurs, les bénévoles, les intervenants et partenaires extérieurs...

De manière générale, les équipes fonctionnent selon la démarche suivante :

- En amont
 - Réflexion sur le sens du projet
 - Définition du projet, des moyens et des méthodes nécessaires à sa mise en œuvre, de l'évaluation
 - Définition des modalités de fonctionnement de l'action, de l'équipe, des rôles, place et fonction de chacun
 - Communication auprès du public concerné par l'action.
- Pendant
 - Des réunions régulières de bilan et de préparation sont organisées avec l'équipe
 - Le cas échéant, des réunions spécifiques d'évaluation de stagiaires sont organisées.
- Après
 - Réunion de bilan, interne à l'équipe
 - Réunion sur l'évaluation faite par les familles et les mineurs.

6. Les modalités d'évaluation de l'action

L'évaluation de l'action se fera à différents niveaux et dans différents temps.

- Au niveau des mineurs
 - Des temps de débat-forum seront organisés avec les mineurs pour qu'ils puissent s'exprimer sur leur degré de satisfaction et leur envies
- Au niveau des familles
 - A travers des échanges individualisés, une réunion publique, ou un questionnaire.
- Au niveau de l'équipe
 - De manière quotidienne, en fixant un temps spécifique
 - Lors du moment de bilan après chaque action.

7. Les partenaires

Nos partenaires sont la Communauté d'Agglomération de Haguenau, la ville de Brumath, le Conseil Départemental du Bas-Rhin, la Caisse d'Allocations Familiales, le FONJEP, la Fédération des Maisons des jeunes et de la Culture d'Alsace, les écoles, le collège, certaines associations locales.

Certains partenariats sont contractualisés par la signature de conventions objectifs et de financements, d'autres sont tacites. Ils nous apportent des aides dans la mise en œuvre de nos actions par la mise à disposition gratuite de locaux et d'équipements culturels ou sportifs, par la promotion de nos activités et par un appui technique, logistique et financier.

8. Les moyens

Les locaux

Les différentes infrastructures utilisées sont principalement des salles polyvalentes, des locaux scolaires, des équipements appartenant à des associations locales, des espaces destinés à l'accueil de mineurs en temps périscolaire et extrascolaire.

Ils sont mis à disposition (à titre gratuit ou non) par leur propriétaire.

Ces locaux, bien qu'étant en règle avec les textes en vigueur, nécessitent parfois des aménagements spécifiques légers permettant d'accueillir des mineurs dans de bonnes conditions (aménagement de l'espace, décoration...).

Cette question de l'aménagement et d'appropriation est traitée au cas par cas par les équipes d'animation.

Le financement

Un budget est alloué pour chaque action. Le montant est déterminé à l'année et selon la nature de l'action

Chaque budget comprend les frais :

- ⇒ De gestion
- ⇒ De personnel
- ⇒ De fonctionnement (achat)

Les responsables de chaque action ont à charge d'assurer le suivi des dépenses liées aux frais de fonctionnement.

Le matériel pédagogique

Pour chaque action, le responsable avec l'ensemble de l'équipe d'animation ont a charge de rassembler le matériel nécessaire au bon déroulement de l'action soit :

- ⇒ Par l'achat de matériel en fonction du budget alloué
- ⇒ Par l'emprunt de matériel
- ⇒ Par récupération de matériel